

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [barettb-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1793d1151b25771681b5d42e>

Date d'obtention : 2025-02-24 14:22:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode rapide et efficace afin de protéger les élèves et limiter le plus possible les conséquences liées à la propagation d'images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La démarche à suivre sera beaucoup plus claire, les interventions seront plus rapides

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À suivre les étapes afin de ne pas interférer dans la démarche et faire en sorte que l'intervention se passe de façon adéquate. Autant au niveau de la victime que de l'élève qui possède les images.